

De plus en plus de gens achètent des génératrices portatives en cas de panne d'électricité.

Bien que ces appareils puissent fournir une source d'énergie en cas de panne d'électricité, ils peuvent comporter des risques s'ils ne sont pas installés, utilisés et entretenus correctement.

Ce qu'il faut savoir sur les génératrices portatives



**L'électricité...
utilisez avec prudence.**

Visitez www.ofm.gov.on.ca pour en savoir plus long sur la sécurité-incendie.



Messages-clés :

- ✓ Choisissez une génératrice portant une étiquette indiquant l'homologation. Choisissez un appareil doté de prises de branchement et de disjoncteurs adéquats.
- ✓ Achetez des dispositifs de transfert homologués si la génératrice doit être branchée au système électrique de votre domicile.
- ✓ Faites installer votre génératrice par un entrepreneur compétent et titulaire des permis requis.
- ✓ Les installations de génératrices de secours devraient être inspectées avant usage par l'Office de la sécurité des installations électriques.
- ✓ Veillez à ce que la génératrice soit installée conformément aux directives du fabricant.
- ✓ Les génératrices portatives doivent être utilisées à l'extérieur exclusivement et placées de façon à ce que les fumées d'échappement ne pénètrent pas dans le domicile.
- ✓ Laissez refroidir la génératrice avant de refaire le plein. Remplissez le réservoir à l'extérieur et suivez les directives du fabricant.
- ✓ Entrez le carburant destiné à la génératrice dans des contenants approuvés pour cet usage, que vous garderez à l'extérieur du domicile.



Bureau du commissaire des
incendies ©2009
www.ofm.gov.on.ca

Fait

Installez des avertisseurs combinés monoxyde de carbone/fumée à chaque étage pour une sécurité accrue et une plus grande paix de l'esprit.

